

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 02 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le lundi deux mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 25 février 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENNAIS Michel, MATHIEU Fabrice, OZIL Joël, PETIT Vincent, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS – MM DELANGE Philippe, DALESSANDRI Cédric, MICHEL Joël, Mme TOMATIS Christine

POUVOIRS : M DELANGE Philippe à M BARON Jean-Pierre, M DALESSANDRI Cédric à M BORRELLY Jean-Paul, Mme TOMATIS à Mme BORROD

SECRETAIRE : Mme TRIBOLET Joelle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 12 janvier 2009 : pas d'observation, ce compte rendu est donc approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour et propose d'y ajouter : une délibération d'ouverture de crédits avant le vote du budget pour payer les travaux d'étanchéité et de zinguerie faits à l'école, ainsi que le vote des taux communaux des taxes d'habitation, foncier non bâti et foncier bâti: cet ajout est accepté.

SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE POUR LE FINANCEMENT DES CHARGES PATRONALES DU 4^{ème} TRIMESTRE

Tous les trimestres la commune participe au paiement des charges patronales des professeurs de l'école de musique pour les enfants de St André de Corcy. Pour le 4^{ème} trimestre 2008, ces charges se sont élevées à 3 434 € pour 122 élèves au total. La subvention accordée pour les 44 élèves de St André est donc de 1238 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20 ANS DU CLUB DE BASKET

A l'occasion des 20 ans du Club de Basket, la municipalité prendra en charge le vin d'honneur et à la demande du club, le conseil municipal accepte de lui verser une subvention exceptionnelle de 300 €

LOCATION D'UN GARAGE A LA GENDARMERIE

Suite à l'arrivée d'un nouveau gendarme, le conseil municipal autorise M le Maire à signer avec M Dezier un bail pour la location d'un garage à la gendarmerie au prix de 68.64 € par trimestre.

LOCATION TEMPORAIRE D'UN LOGEMENT

Le conseil municipal accepte de louer temporairement (3 mois renouvelable une fois –soit 6 mois au maximum) un studio à Favrot à un agent territorial momentanément dans l'embarras, à la recherche d'un logement. Le loyer charges comprises est fixé à 350 € par mois.

ADHESION A L'ASSOCIATION HELIANTHE A BOURG

M PETIT qui prépare avec la commission « énergies renouvelables » une réunion d'informations sur les énergies renouvelables le 27 mars 2009 à la salle des rencontres à la salle des rencontres, propose d'adhérer à l'association Hélianthe pour 150 €/an. En effet cette commission très compétente et dynamique dans le domaine des énergies renouvelables a pour but la promotion de ces nouvelles énergies et apporte aide et conseils à ses adhérents. Le conseil municipal accepte l'adhésion.

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT

En 2001 une délibération fixant les participations pour le raccordement des logements nouveaux au réseau collectif d'assainissement ainsi que le raccordement des maisons ou logements anciens au réseau collectif lorsque celui-ci est étendu au secteur de ces logements disposant d'un assainissement autonome, avait été prise.

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, les services de la DDE souhaitent une nouvelle rédaction de cette délibération pour éviter toute confusion. Ils demandent de préciser le montant des taxes par une meilleure terminologie adaptée, selon qu'il s'agisse d'une participation pour raccordement à l'égout des logements nouveaux se raccordant sur un collecteur existant, PRE fixée à 3050 € par logement (montant qui doit figurer sur le permis de construire) ou frais de branchement au réseau collectif (lorsque le réseau est amené postérieurement à la création du logement disposant précédemment d'un système d'assainissement individuel ou autonome), frais de branchement fixés à 540 €. Une nouvelle délibération est prise dans ce sens.

REVISION DES DIVERS TARIFS

Mme LACROIX énumère les divers tarifs qu'il convient de réviser : concessions au cimetière, cases de columbarium (tarifs augmentés de 5 % arrondis) et de revoir les tarifs pour l'installation des cirques, manèges et autres attractions foraines qu'il convient de détailler et d'adapter au nombre de jours de présence. Une délibération précise ces divers tarifs.

ACHAT D'UN TERRAIN EN ZONE INDUSTRIELLE

M le Maire fait part d'un nombre de demandes de créations en constante augmentation et il est constaté des délais d'attente de plus en plus longs par manque de crématoriums. Sollicité par un propriétaire de terrain attenant au cimetière, il propose au conseil municipal l'achat d'une partie de ce terrain pour y implanter un crématorium, la compétence relevant de la commune. Ce terrain pourrait être acquis au prix de 40 €/le m². La commune consulterait un cabinet pour l'assister dans la mise en place de la procédure adéquate qui consisterait à déléguer ce service à une entreprise habilitée sur une durée de 30 ans. Des vacations seraient à instaurer. Des taxes de crémation seraient également perçues par la commune. Recettes estimées pour la commune entre 15 et 20 000 €/par an.

Par 3 voix contre, 4 abstentions et 15 voix pour, le conseil municipal se prononce en faveur de cette acquisition et de la mise en place de la procédure de délégation de service public pour la réalisation d'un crématorium.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE DU POS SUR LA PROPRIETE DE France TELECOM

M PETIT expose le projet d'aménagement envisagé par des investisseurs sur la propriété de France Télécom de 70 ha. Il s'agit d'un projet global qui comporte 3 volets :

- l'aménagement d'un parc à vocation équestre comportant des pistes, carrières de travail et de compétition, paddocks, manèges et boxes, sur 37 ha environ
- un pôle hôtelier avec restaurant et hôtellerie et

- un ensemble résidentiel composé de maisons individuelles sur 10 ha

Les 23 ha restants seraient maintenus dans leur classification actuelle au POS

Le POS actuellement en vigueur ne permet pas d'accueillir ce type de projet c'est pourquoi il s'avère nécessaire de rendre l'opération possible par une révision simplifiée du POS.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet qui à ce jour est le meilleur qui lui ait été présenté. Il insiste toutefois sur le fait que les divers « volets » du projet énoncés sont liés et solidaires les uns des autres, sur le fait qu'il convient de respecter l'environnement et de limiter la construction des habitations à 50.

Considérant l'intérêt que présente ce projet d'un point de vue économique (création de 100 emplois), d'un point de vue touristique (en cohérence avec les orientations du SCOT), et environnemental, le conseil municipal se prononce pour la révision simplifiée du POS qui en permettra la réalisation, et précise qu'une concertation sera mise en place, par l'ouverture d'un registre en mairie, et par la tenue d'une réunion publique lorsque le projet de révision simplifiée du POS sera plus avancé et jusqu'à l'enquête publique relative à cette révision.

PROJET D'AMENAGEMENT EST DU VILLAGE A BEL AIR

Les élus ont rencontré Dynacité pour préciser le projet d'aménagement souhaité sur les terrains de Bel Air : demande de la part des élus porte sur la construction de logements individuels 50 % en accession et 50 % en location, avec un nombre maximum à déterminer suite à l'esquisse que Dynacité doit proposer fin mars.

Une modification du POS sera nécessaire pour en permettre la réalisation. Projet à suivre...

GARANTIE D'EMPRUNT POUR DYNACITE

Dynacité envisage la rénovation des 14 logements situés en bout de la Place des Anciens Combattants vers la voie ferrée. Pour ces travaux d'un montant de 617 438.32 €TTC, Dynacité sollicite la garantie de la commune à 100% pour le prêt Palulos de 490 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (durée du prêt 20 ans, au taux actuariel annuel de 3.10 % et d'un taux de progressivité de 0.50 %, en fonction de la variation du taux du livret A)

Le conseil municipal accepte de se porter « caution » à 100%

Des précisions sur la nature et la date des travaux seront demandés.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal procède au vote des taux des taxes en maintenant les taux précédents, soit :

Taxe d'habitation : 10.92 %, taxe sur le foncier bâti : 11.71 %, taxe sur le foncier non bâti : 43.34 %.

OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal accepte de voter 7 600 € de crédits au compte 2313 hors opération, pour pouvoir payer l'entreprise GALOIN RABATHEL qui a effectué les travaux d'étanchéité sur le toit de l'école.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M le Maire informe le conseil que M Delbac ne prendra pas sa retraite de suite du Centre de Secours.

Le 1er mai une cérémonie de la citoyenneté sera organisée à la salle polyvalente pour la remise de leur première carte électorale aux jeunes ayant atteints l'âge de voter.

Il est rappelé

- que le 5 mars, une conférence sur l'Europe sera organisée à la salle des rencontres,

- que le 10 mars une information sur la création d'une antenne de l'UTA (université tous âges) à St André à la prochaine rentrée scolaire, aura lieu à la salle des rencontres

Une 2^{ème} réunion du conseil municipal aura lieu le 30 mars pour le vote du budget primitif 2009.

TOUR DE TABLE

- Aux Millières, quelques aménagements seront réalisés (petit trottoir, 4 emplacements de parking)

- Des consultations sont en cours : pour l'entretien des terrains de foot, de l'éclairage public, pour le maître d'œuvre en vue de la construction d'un bâtiment destiné aux services techniques, pour le maître d'œuvre qui proposera divers scénarios pour des aménagements sécuritaires sur les voies des Millières, de la rue du Mont Blanc, de la route de Tramoyes...

Une 2^{ème} journée sera organisée par le syndicat des rivières de la Chalaronne pour la visite de divers sites.

Le service minimum mis en place le 29 janvier s'est bien déroulé et a reçu les remerciements de parents La visite de M le Maire et de Mme Lacroix dans les diverses classes a été appréciée par les élèves

Des récompenses ont été remises par la commission du fleurissement aux propriétaires de maisons fleuries ayant été sélectionnées pour la qualité et la beauté de leur fleurissement, ils ont reçu un magnifique rhododendron.

Une réunion sera organisée pour relancer l'activité de l'UCCAI (union de commerçants et artisans du village)

Divers travaux de bâtiments sont en cours : chape + carrelages à la cure, local à déchets pour le marché.

Une information est communiquée sur la parution du livre de Mme Vaudelin de l'association santé psychologie Cancer : « Génial mes cheveux repoussent »

Séance levée à 23 H 20.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

J. TRIBOLET

J.P. BARON